



SALAGOU SPORTS LOISIRS
34800 CANET

Canet le 25/01/2026

N°: W342000873

Siret : 51186180900016

COMPTE RENDU de l'Assemblée générale ordinaire du 23/01/2026

1. Accueil des participants, émargement (Annexe 1)

Adhérents : 34

Présents : 20

Représentés : 5 (procurations en annexe 2)

Le corum de un tiers étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Le président par intérim ouvre la séance à 18h40.

Il présente ses vœux à l'ensemble des membres présents

2. Rapports

2.1. Présentation du rapport d'activité par le secrétaire (annexe3)

2.2. Présentation du rapport financier par le trésorier (annexe 4)

2.3. Présentation du rapport moral par le président (annexe 5)

2.4. Approbation des rapports (vote à main levée)

Rapport d'activité approuvé à l'unanimité

Rapport financier approuvé avec 24 voix pour et 1 abstention

Rapport moral approuvé à l'unanimité

3. Démission des membres du conseil d'administration

Présentation de la démission des membres du CA par le président.

Le CA a été élu le 7/12/2024, nos statuts précisent que les élections ont lieu tous les 2 ans. Suite à la démission de Erick et au souhait de Sabine de quitter le CA.

Nous avons pris la décision de renouveler l'ensemble des membres. Le président par intérim présente la démission du CA.

4. Election des membres du nouveau conseil d'administration

4.1. Présentation des candidats au CA

BLASQUEZ Michel membre sortant chargé des festivités,

CAPDEVILLE Jacques membre sortant chargé du site internet et secrétaire par intérim,

COLRAS Dominique membre sortant chargé des parcours,

JACINTO Yohan nouveau candidat,
MALANDAIN Michel membre sortant secrétaire et président par intérim,
PEPIN Bruno membre sortant trésorier et chargé des parcours,
SALVADOR Michel nouveau candidat,
VILMIAIRE Eric membre sortant chargé des relations avec les autres clubs.
Le président par intérim demande s'il y a un candidat de dernière minute.
Aucun candidat ne s'étant déclaré, nous procédons au vote à bulletin secret,
Vote à bulletin secret.

Résultats du vote

BLASQUEZ Michel : 25

CAPDEVILLE Jacques : 25

COLRAS Dominique : 25

JACINTO Yohan : 25

MALANDAIN Michel : 24

PEPIN Bruno : 25

SALVADOR Michel : 25

VILMIAIRE Eric : 25

Tous les candidats sont élus

- 4.2. Le CA propose de nommer Erick SERVEN président d'honneur (vote à main levée). Président d'honneur est un titre honorifique, il n'a pas de rôle actif au CA, il peut être consulté pour avis lors des décisions prises par le CA.

Erick SERVEN est élu président d'honneur à l'unanimité.

5. Election du bureau par les nouveaux membres du conseil d'administration

Répartition des postes du CA par un vote à main levée des seuls membres du CA:

Election du bureau :

Président : est candidat Michel MALANDAIN 7 voix pour 1 abstention

Secrétaire : est candidat Jacques CAPDEVILLE 8 voix pour

Trésorier : est candidat Bruno PEPIN 7 voix pour 1 abstention

En réunion préparatoire, nous avons réparti les tâches de chacun des membres du CA (sous la responsabilité du président) de la manière suivante :

Chargés du site internet et de la communication : Jacques CAPDEVILLE et Yohan JACINTO

Chargé de la sécurité : Michel MALANDAIN

Chargés des parcours : Bruno PEPIN, Dominique COLRAS et Michel SALVADOR

Chargé des séjours : Michel SALVADOR

Chargé des relations avec les autres clubs : Eric VILMIAIRE et Michel MALANDAIN

Chargé des Festivités : Michel BLASQUEZ

6. Siègne de l'association

Transfert du siège de l'association.

Le siège de l'association SALAGOU SPORTS LOISIRS est historiquement domicilié chez le président, compte tenu de l'attachement du club à la commune

de CANET, le CA a décidé de conserver son adresse à CANET. Le maire ne souhaitant pas domicilier les associations en mairie, le seul choix possible est de domicilier l'Association chez le secrétaire qui habite CANET.

Le siège de l'association est transféré à l'adresse suivante : **4, lotissement la Petite Vigne, Chemin de la Garriguette 34800 CANET**

7. Présentation des activités 2026

7.1. Les 3 sorties hebdomadaires sont maintenues avec les modifications suivantes :

- L'an dernier il avait été décidé de créer 2 groupes le dimanche en fonction des présents, nous attendons vos retours à ce sujet.
Après discussion, il s'avère que le nombre moyen de participants ne permet pas de créer 2 groupes. Cependant une amélioration pourrait être apportée en diffusant la trace du parcours pour éviter de perdre des participants ou en mettent en place un serre file qui connaît le parcours.
- Création d'un nouveau groupe dit « sorties faciles » (vote à main levée): ce groupe doit être accessible à ceux qui débutent, reprennent après une période d'arrêt souhaitent faire de la promenade.....Jacques CAPDEVILLE va piloter ce groupe pour sa constitution, les jours de sorties restent à définir .
Cette proposition Validée à l'unanimité.
- De plus le CA a souhaité que des adhérents volontaires proposent un parcours au moins une fois dans l'année le dimanche ou en semaine. Le retour d'expérience n'est pas très positif, les volontaires sont trop peu nombreux. Il est nécessaire que chacun de vous s'investisse dans la vie du club, c'est le principe de base d'une association, on y vient pour participer. Si le frein pour vous est de créer un parcours, la solution est sur le site du club qui est en train de constituer une bibliothèque de parcours, vous pouvez aussi aller sur les sites tel que Openrunner, Komoot, Visu GPX, Utagawa, VTTrack.... Ce qui a l'avantage de pouvoir explorer de nouveaux espaces.

7.2. Participation aux randonnées organisées par les clubs, les associations caritatives et les autres organisateurs locaux. La participation étant bonne, cette activité est reconduite.

7.3. Il a été proposé d'organiser des sorties à la carte à l'initiative d'un volontaire en dehors des sorties hebdomadaires. Cette proposition n'a pas eu le succès attendu, faut-il reconduire ? (vote à main levée)

Cette proposition est reconduite à l'unanimité.

7.4. Le CA avait proposé d'entrer en contact avec les autres clubs locaux pour organiser des sorties en commun. deux sorties ont eu lieu avec Gignac et St Gély faut-il reconduire (vote à main levée). Le président propose d'aller plus loin que les clubs locaux et allant dans les départements limitrophes pour une sortie à la journée voir un WE.

Erick SERVEN propose un WE avec l'ancien club de Jean-Marie GIOIOSA à Martigues

7.5. Organisation d'un WE VTT : Présentation de projets avec validation par un vote à main levée. Toutes propositions sont les bienvenues.

Le président propose un raid sur un WE CLERMONT-Le CAYLAR – CLERMONT en 2 étapes d'environ 75km pour que ce soit faisable avec des VAE (La période pressentie serait avril ou mai).
Michel SALVADOR propose un séjour d'un grand WE à Villefort en Lozère (date à définir)

8. Présentation des actions 2026

- 8.1. Suite au succès de l'édition 2025 des « Ruffes du Salagou », le CA a décidé de reconduire cette randonnée en 2026, le dossier est lancé auprès du grand site. Ce sera le 14 juin, il faudra des bénévoles, **réservez la date.**
- 8.2. Journée découverte : compte tenu que cette journée a plutôt bien fonctionné cette année, le CA a décidé de la reconduire. Date dimanche 6 septembre.
- 8.3. Formation et recyclage de volontaires aux gestes de premiers secours : recensement des intéressés (Le recyclage est bisannuel).
Sont volontaires pour la formation : Yohan JACINTO, Jean-Claude FILLIETTE, Patryck CROMBEZ, Patrick MULLER, Dominique COLRAS.
Doivent être recyclés : Jacques CAPDEVILLE, Erick SERVEN, Eric VILMIAIRE, Michel MALANDAIN, Bruno PEPIN, Michel BLASQUEZ
Le président prendra contact avec la mairie pour voir s'il est possible de s'insérer dans une ou plusieurs sessions déjà planifiées.
- 8.4. Le CA souhaite mettre en place un trombinoscope des adhérents sur le site internet en partie réservée (vote à main levée).
La proposition est adoptée à l'unanimité.
Chacun fournira à Jacques CAPDEVILLE une photo en tenue avec son vélo.
- 8.5. Organiser l'achat de pneu et matériel en gros auprès d'un fournisseur unique pour avoir des tarifs compétitifs (vote à main levée).
Cette proposition n'est pas retenue faute de volontaires pour s'en occuper.

9. Budget prévisionnel 2026

- 9.1. Pour faciliter le travail du trésorier, le CA propose désormais de privilégier le paiement par virement. Un RIB du Club a été envoyé à tous les membres 2025 à cet effet.
- 9.2. Cotisation 2026 : le CA propose de passer à 25€ (vote à main levée)
La proposition est validée avec 6 voix contre, 1 abstention et 18 voix pour
- 9.3. Prise en charge financière des inscriptions aux randos des clubs (vote à main levée)
Sur le plan pratique, c'est le club qui règle directement pour le groupe, l'inscription en ligne est à privilégier, si elle n'est pas possible, le trésorier paiera par chèque sur place avec un reçu (il appellera l'organisateur avant pour s'assurer que ce sera possible). Si une personne inscrite ne se présente pas à la randonnée, il devra rembourser le club, à défaut, il se verra refuser les prochaines prises en charge. Ces règles visent à éviter les abus tout en

incitant les adhérents à participer aux randonnées.

La proposition est adoptée avec 23 voix pour et 1 abstention

Une personne a quitté la salle, il reste 24 présents et représentés

- 9.4. Prise en charge financière partielle des tenues pour les adhérents (autres que les nouveaux) en fonction du budget disponible (vote à main levée)

Explication des modalités par le président :

Les commandes de réassort ne pouvant avoir lieu que tous les 3 ans en moyenne du fait des quantités d'articles minimum à commander par type (maillots cuissards, shorts etc) il faut donc en tenir compte dans la façon de faire fonctionner la prise en charge.

La participation pour les nouveaux adhérents soit demi tarif du coût réel après un an de présence au club. La fourniture dépendant du stock disponible, le nouvel arrivant devra parfois patienter pour avoir une tenue à sa taille.

Si la tenue est disponible dès son arrivée, il paie plein tarif et sera remboursé de la ristourne l'année suivante. Cette ristourne sera directement déduite si la fourniture intervient après la 1^{ère} année d'adhésion. Le montant 2026 de la ristourne sera de 50€ sur la base du dernier tarif de Diffusport.

Pour les nouveaux adhérents 2025 qui ont déjà commandé, le tarif appliqué est de 35€ à la charge du bénéficiaire comme prévu sur la grille tarifaire diffusée par Bruno PEPIN.

Pour les autres, la prise en charge forfaitaire sera déduite du montant à payer.

Pour cette année, la ristourne est de 30€ par personne et s'applique de manière rétroactive à la commande en cours (livraison début février).

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- 9.5. Le président a sollicité 2 assureurs pour mettre l'actuel en concurrence, il s'est avéré que la GMF reste intéressante, le CA a décidé de conserver le contrat.

- 9.6. Présentation du budget prévisionnel 2026 par le trésorier (annexe 6) : (vote à main levée)

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

10. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'article 4 est modifié comme suit (modifications en rouge) :

Article 4 Adhésion et cotisation

Conformément à l'article 6 des statuts, l'adhésion d'un nouveau membre est subordonnée au versement de la cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont fixés chaque année lors de l'assemblée générale.

Pour tous les Adhérents, le versement de la cotisation s'effectue de préférence lors de l'assemblée générale à défaut, dans le mois qui suit.

Les nouveaux arrivants paient l'inscription après deux séances d'essai au maximum. Ils bénéficient du demi-tarif à partir du mois de septembre de l'année en cours.

La cotisation d'adhérent permet de participer à la vie de l'association et de profiter des avantages que l'association met à disposition des personnes.

L'association a souscrit une assurance qui couvre la responsabilité civile de ses adhérents lors de la participation aux activités qu'elle organise.

Une assurance complémentaire familiale accident est fortement conseillée. Celle-ci peut ne pas couvrir certaines activités, renseignez-vous auprès de votre assureur. Le non-paiement de la cotisation dans la période prévue conduira à la perte de la qualité de membre.

L'association prend en charge les frais de participation aux divers événements payants (randonnées organisées par d'autres associations) ou les adhérents se rendent dans la mesure où ils constituent un groupe d'au moins 3 personnes et dans la limite du budget voté chaque année.

L'association prends en partie en charge la tenue vestimentaire des adhérents dans la mesure ou le budget voté chaque année le prévoit. Les modalités d'attribution de cette ristourne sont les suivantes :

On entend par tenue un maillot et un bas (cuissard ou short)

Pour les nouveaux adhérents : après une année de présence, participation forfaitaire votée en AG.

Pour les autres adhérents : participation forfaitaire tous les 3 ans votée en AG sauf en cas d'accident (vêtement déchiré lors d'une chute) ou le délai de 3 ans ne sera pas appliqué (la participation étant la même).

Cette prise en charge oblige les adhérents à posséder au moins un maillot aux couleurs du club et à le porter lors de leur participation aux événements extérieurs (randonnées ou séjours).

Droit à l'image :

De par leur inscription, les adhérents autorisent « Salagou Sports Loisirs » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous les supports connus à ce jour.

Ces modifications sont validées à l'unanimité.

Les présents sont invités à signer cette nouvelle version du Règlement intérieur en fin d'assemblée générale avant renouvellement de leur adhésion.

11. JOURNEES DE CONVIVIALITE

En 2025, il n'y a eu qu'une seule journée à l'occasion de la journée découverte, il serait souhaitable d'en avoir une seconde (vote à main levée)

Le président rappelle que ces moments sont importants pour la cohésion de groupe, les échantant étant plus faciles que sur le vélo.

Il est proposé d'en organiser 2, Michel Blasquez est en charge de les organiser, une avant l'été, l'autre après.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Questions et informations non soumises au vote.

Erick soumet l'idée d'organiser la rando des ruffes sur un autre site que le Salagou si ça peut faciliter l'organisation au Pouget par exemple, en référence au passé du club. Cette possibilité est à étudier pour 2027, Michel MALANDAIN fait remarquer que si on sort des tracés permanents, il faut obtenir l'accord des propriétaires, ce qui n'est pas simple.

13. RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS

Attention, le montant de la cotisation voté en séance est de 25€ (privilégier le virement).

Pour ceux qui ne seront pas présents à l'AG, vous pourrez renouveler votre adhésion en envoyant un mail au club (vttcanetloisirs@free.fr) après avoir fait votre virement.

Attention : les adhésions ne seront validées qu'après le paiement et la signature du règlement intérieur modifié.

Vous disposez d'un mois pour renouveler votre adhésion, au-delà vous serez considéré ne plus faire partie du club, vous ne recevrez plus aucune information de la part du club et n'aurez plus accès à la partie réservée du site internet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, le président clos l'assemblée générale à 20 h 50.

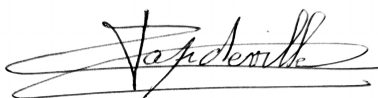
Le président

Michel MALANDAIN



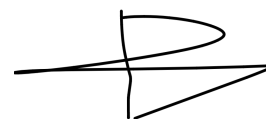
Le secrétaire

Jacques CAPDEVILLE



Le trésorier

Bruno PEPIN



ANNEXE 1 : feuille d'émargement

ANNEXE 2 : Pouvoirs

ANNEXE 3 : Rapport d'activité

ANNEXE 4 : Compte de résultat et Bilan financier

ANNEXE 5 : Rapport moral

ANNEXE 6 : Budget prévisionnel